



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 12 :**

SIGNATURE DE LA CONVENTION  
CADRE TRIPARTITE RELATIVE A  
LA DEMATERIALISATION DE LA  
CHAINE COMPTABLE ET  
FINANCIERE

**Séance ordinaire du 22 Janvier 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

**Absent** :

**Secrétaire** : M. VALLEIX

**DOSSIER N° 12 : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE TRIPARTITE  
RELATIVE A LA DEMATERIALISATION DE LA CHAINE  
COMPTABLE ET FINANCIERE**

Accusé certifié exécutoire  
Reception par le préfet : 28/01/2013  
Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

La dématérialisation des documents « papier » échangés entre l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre Régionale des Comptes est un chantier de modernisation de grande envergure porté sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif de cette démarche est de rechercher une qualité comptable accrue tout en rationalisant la gestion des pièces justificatives et en permettant d'obtenir un gain de temps dans les échanges entre l'ordonnateur et le comptable.

Le PES v2 est un format unique d'échange des bordereaux de dépenses, de recettes ainsi que des pièces jointes qui leur sont associées. Le protocole PES permet, en effet, de véhiculer des informations beaucoup plus riches que les protocoles existants autorisant ainsi une automatisation de la prise en charge des données dans Hélios (application du comptable public). Ses principaux apports sont les suivants :

- o enrichissement des données en trésorerie améliorant ainsi le travail au quotidien de l'ensemble des acteurs,
- o signature électronique des bordereaux de mandats et titres,
- o télétransmission automatisée des flux sur le portail de la DGFIP,
- o élimination du papier en généralisant la transmission de pièces jointes au format électronique.

Le passage à ce nouveau protocole doit être réalisé pour l'ensemble des collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour Le Bouscat, le passage au PES V2 se fera entre juillet et septembre 2013.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction comptable,

**VU** l'article D 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

**VU** la délibération du 13 décembre 2011 autorisant la signature d'une charte d'engagement partenarial entre la Ville du Bouscat et la Direction Générale des Finances Publiques

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article unique :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre nationale (ci-annexée) relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET